



Date de dépôt : 14 décembre 2023

Rapport

de la commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil chargée d'étudier la proposition de motion de Pierre Vanek, Joëlle Fiss, Romain de Sainte Marie, Antoine Barde, Pierre Conne, Natacha Buffet-Desfayes, Christian Flury, Jean-Marc Guinchard, Badia Luthi, Yves de Matteis, Cyril Mizrahi, Philippe Perrenoud pour que les citoyennes et citoyens genevois aient de nouveau accès au plus vite au vote électronique

Rapport de Romain de Sainte Marie (page 4)

Proposition de motion (2901-A)

pour que les citoyennes et citoyens genevois aient de nouveau accès au plus vite au vote électronique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le fait que le canton de Genève a été pionnier en matière de vote électronique ;
- l'adoption par le Grand Conseil le 14 mai 2019 de la loi 12415 intitulée « Pour un système de vote électronique en mains publiques » et prévoyant que « *le système de vote électronique utilisé par le canton doit être, dans sa conception, sa gestion et son exploitation, entièrement contrôlé par des collectivités publiques...* » ;
- la disposition de l'article 60 LEDP qui stipule encore et toujours que « *L'électeur peut voter à distance par la voie électronique.* » et qu'en outre « *Le matériel de vote envoyé à l'électeur contient les éléments nécessaires pour exercer le vote électronique.* » ;
- la réponse du Conseil d'Etat à la motion 2573 intitulée « Pour un système de vote électronique en mains publiques », dont l'unanimité de la commission a recommandé au Grand Conseil de prendre acte ;
- le développement par la Poste, entreprise autonome de droit public détenue intégralement par la Confédération, d'un système de vote électronique répondant aux exigences de la Confédération et dont la mise au point est réalisée intégralement par la Poste et non sous-traitée à une entreprise privée étrangère comme ce fût le cas avec l'entreprise *Scyt* dans une phase précédente,

invite le Conseil d'Etat

- à prendre toutes les mesures nécessaires pour soutenir et acquérir le système de vote électronique développé par la Poste afin de le mettre en œuvre dans les meilleurs délais ;
- à maintenir des échanges et une collaboration intercantonale avec les cantons usagers du système de la Poste ou envisageant de le devenir ;

- à rendre rapport à la commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil, tous les six mois et chaque fois que les circonstances le justifient, de l'avancement dudit projet.

Rapport de Romain de Sainte Marie

La commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil a traité cette proposition de motion dans les plus brefs délais lors d'une seule séance en mars 2023. En effet, cette motion découle d'une volonté de la présente commission de poursuivre les travaux relatifs au vote électronique.

Le présent rapport se veut donc aussi synthétique que les débats en commission (aucun), car le sujet a été longuement traité dans le cadre d'autres objets comme indiqué dans la motion.

La commission souhaite au moyen de cette motion que :

- le Conseil d'Etat poursuive les travaux en collaboration avec la Poste et les autres cantons afin de mettre à disposition des électeur-trices un système de vote électronique géré de façon public ;
- le Conseil d'Etat informe la commission de ces travaux de façon régulière.

Vote de la proposition de motion

Le président met aux voix la M 2901 :

Oui :	13 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	1 (1 Ve)
Abstentions :	–

La M 2901 est adoptée.

C'est pourquoi la majorité de la commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à accepter la proposition de motion 2901.